



Me Youdy Bun
Un centre d'arbitrage
pour régler les conflits commerciaux



Alain Brun
Les Artisans d'Angkor



Raoul Marc Jennar

Les « environs » de Preah Vihear :
jusqu'où ?

Du pétrole, du gaz ?

Le point sur les recherches
avec le directeur de l'Autorité Nationale du Pétrole Men Den

EXPORTATIONS, TOURISME
LES DERNIERS CHIFFRES

le Procès :
comme une chandelle ?



Éco-tourisme

Arnoult SEVEAU : en Kayak entre Stung Treng et Kratie

LIVRE

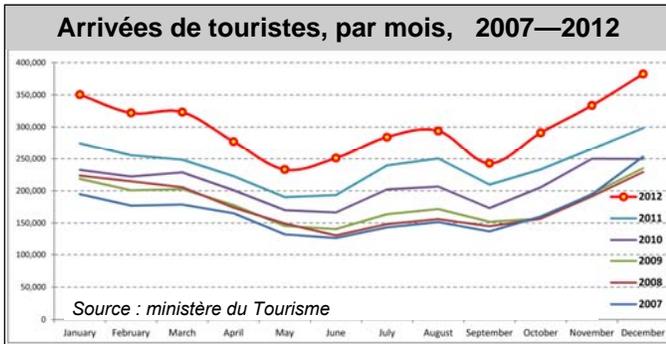
Études khmères ? Une approche du Cambodge contemporain
10 auteurs, 10 articles

Questions d'Actualité

Tourisme

Les chiffres de décembre ont confirmé la bonne santé du tourisme. 3,58 millions de touristes sont arrivés au Cambodge en 2012, soit 24,4 % de plus qu'en 2011.

Le durée moyenne des séjours a été de 6,30 jours, chiffre en légère diminution depuis le maximum de 6,65 atteint en 2008. Le taux d'occupation des hôtels a continué à augmenter : 68,49 % en moyenne pour l'année. Et les revenus du tourisme ont atteint 2,210 milliards de dollars, c'est-à-dire 6 fois plus qu'il y a 10 ans en 2002.

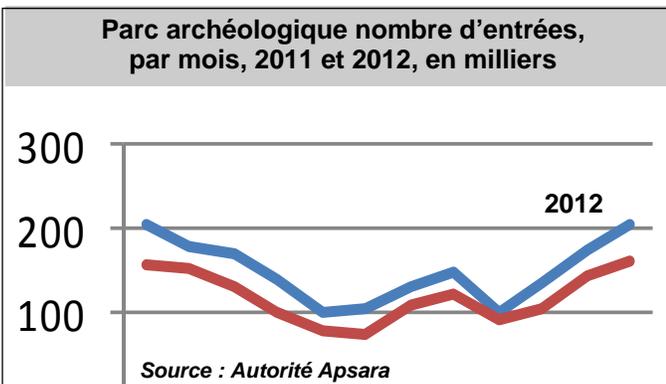


visites au Parc archéologique ...

1,80 million de visiteurs payants du Parc archéologique en 2012 après 1,44 million en 2011, ce sont de bons chiffres et une belle progression.

Les chiffres de l'ANA, *Autorité Nationale Apsara* qui gère le Parc, montrent aussi l'évolution de la fréquentation mois par mois et la répartition selon les formules de visites : une journée, deux journées, ou sept.

On peut en retenir que la très grande majorité des visiteurs (1,07 million) choisit la formule 1 journée; 719 440 la formule 2



journées; 18 948 la formule 7 journées.

... et ailleurs

Il est clair que le Parc archéologique est toujours, de loin, la principale attraction du Cambodge. Mais on observe aussi la forte augmentation des visites en dehors du Parc : à Phnom Penh; dans d'autres sites archéologiques comme Preah Vihear, et dans les provinces où l'éco-tourisme se développe à bonne allure avec un commencement d'organisation (voir *Chea Phat* *cn 311*, *Où sont les animaux ?* *cn 306*, *les Cardamomes* *cn 310*, *le Mékong en kayak* (dans ce n°), le tourisme à vélo (*cn 301*), le tourisme à moto (*cn 316*), le tourisme fluvial

(*cn 312*), le tourisme en hélicoptère (*cn 308*), avec le développement de nouveaux centres d'intérêt culturels et naturels ... et sans compter l'énorme potentiel que représentent la côte et les îles.

Sauf accidents imprévisibles (épidémie, conflit ...) et s'il est bien géré, le tourisme au Cambodge semble assuré d'une solide progression.

Pays d'origine : les visiteurs les plus nombreux ont été les Vietnamiens, 763 136, + 24 %, ils sont à eux seuls 21 % de tous les touristes. Viennent ensuite dans le même ordre que précédemment les Coréens, les Chinois, les Laos, les Thaïlandais, les Japonais, les Américains, les Français, les Australiens, les Malaisiens. Les plus fortes progressions : Laotiens (+ 98 %), Thaïlandais (+ 72,5 %), les Chinois (+ 35 %).

Moyens de transport :

- arrivées par la route : 49,8 %
- arrivées par avion 48 % (dont Siem Reap Int. Airport 28 % et Phnom Penh Int. Airport 20 %)
- arrivées par bateau 2,1 %.

Confection

Ce secteur a poursuivi en 2012 sa forte progression comptant en décembre 2012 :

- **391 usines** en activité, soit 82 de plus qu'en décembre 2011, c'est-à-dire que chaque mois entre 6 et 7 nouvelles usines sont entrées en activité.

- **376 920 salariés**, soit 41 488 de plus qu'en décembre 2011. La confection est donc de très loin le premier employeur du Cambodge, contribuant très fortement à diminuer le chômage, mais en même temps, à cause du faible niveau des salaires, et souvent des mauvaises conditions de travail, depuis 6 mois elle commence à manquer de main d'oeuvre.

- **les salaires** : la masse salariale, tous salaires confondus, atteignait en décembre 45,10 millions de dollars, soit une moyenne de 119,7 \$ / mois. Il s'agit d'une moyenne, c'est-à-dire qu'il existe beaucoup de salaires nettement moins élevés, et obtenus avec beaucoup d'heures supplémentaires. D'où

l'augmentation des revendications salariales. En 2011 le nombre des grévistes a dépassé 100 000 (souvent pour des raisons non salariales), le nombre des conflits portés devant le Conseil d'Arbitrage a atteint le chiffre record de 255. Pendant les 3 premières semaines de janvier 2013, environ 10 000 salariés ont fait grève pour des hausses de salaire et de meilleures conditions de travail.

Le salaire minimum devrait être porté de 61 \$ par mois (en fait, avec diverses allocations, 83—86 \$ par mois *cn 314*) à, selon les syndicats, 93, 100, 120, 150 dollars / mois. La dernière proposition des employeurs (GMAC) : 72 \$. Un accord sera trouvé sur un chiffre intermédiaire ... encore loin d'être fixé.

Rappelons que les superviseurs sont payés 170 à 250 \$ par mois et que le SHRMP en assure la formation (*cn 314*).

Chaussure

48 usines en activité en décembre 2012, soit 8 de plus qu'en décembre 2011; 70 932 salariés, soit 8 462 de plus qu'il y a 12 mois.

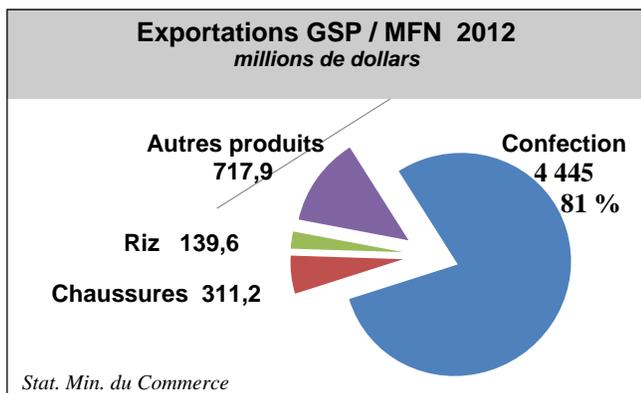
Le salaire moyen, tous salaires confondus, s'établissait à 102,5 dollars.

Exportations GSP / MFN : + 17 %

Elles ont atteint 5,614 milliards de dollars en 2012, soit presque 17 % de plus qu'en 2011.

C'est un brillant résultat qui est dû principalement à la **confection**, elle intervient pour 4,4 milliards dans le total, avec un progrès de 9,85 %.

Il est dû aussi aux autres secteurs d'activité : les **chaussures** interviennent à hauteur de 311,2 millions (+ 18 %), le **riz** de 139,6 millions (+ 30,1 %), et les **autres produits** de 718 millions, en augmentation de 86,8 %, un progrès très encourageant.



Les régions destinataires:

Les **Etats-Unis** restent les pre-miers acheteurs des produits cambodgiens, avec 2,08 milliards de dollars d'importations, mais ce total est en légère diminution, de 1,68 %. C'est à cause de la confection, la presque totalité des importations américaines (1,996 milliards), en recul de 3,4 %. Les achats de chaussures, en progrès de 21,8 %, d'autres produits en progrès de 110 %, ne compensent pas cette différence.

Les exportations vers l'**Union Européenne** en revanche, 1,93 milliard ont été en progrès de 28,5 %. Tous les secteurs y contribuent : confection, 1,45 milliard, + 24,5 %; chaussures 154 millions + 5,4 %; Riz 88 millions, + 15 %; autres produits 235,4 millions, + 115,5 %.

Reste du monde 1,59 milliard d'exportations, avec une forte progression de 35,5 %. Dans ce reste du monde : le Canada (434,2 millions), le Japon, 189,4 millions, en progrès de 27,6 %; autres 972.



Procès : comme une chandelle ...

« N'ayant pas été payés depuis décembre, une vingtaine d'interprètes ont boycotté une séance d'audience de la Cour de 1ère instance ce lundi 4 mars et continuent jusqu'à ce qu'ils obtiennent leur salaire du mois de déc 2012, nous dit Dim Sovannarom. « Donc cette semaine il n'y pas d'audiences, d'autant plus que leng Sary a été hospitalisé aussi ce lundi alors qu'il était prévu d'entendre l'expert Philip Short suivi par Elisabeth Becker la semaine prochaine ».

« Il n'y a aucun progrès pour le financement sauf que le budget révisé pour 2013 a été adopté par le groupe des principaux donateurs. Depuis cette adoption le 1^{er} mars, l'Angleterre a promis de contribuer à hauteur de 2.2 millions \$ à la composante internationale mais la composante nationale n'a reçu aucune promesse sauf 1.8 millions de \$ du gvt royal du Cambodge et 700 000 \$ de l'Allemagne pour 2013. Ce qui fait que le salaire des 287 staffs nationaux n'est pas encore payé sans compter les deux mois passés janvier et février 2013 ».

Un juriste anonyme nous disait en 2007 : « Le procès, il va brûler doucement comme une chandelle. Ce qu'on a vu jusqu'à présent, du temps perdu en discussions, va simplement continuer. Lorsque les millions de dollars auront été dépensés, il s'éteindra, qu'il y ait eu condamnation ou non » (cn 263).

Accord sur le désaccord

Le cas 03, qui concerne entre autres deux anciens éminents khmers rouges, l'ancien chef des forces aériennes Sou Met et l'ancien chef de la marine Seas Muth, suscite toujours la controverse au sein de l'ECCC.

Le co-juge d'instruction You Bunleng en est à son 4ème co-juge avec Mark Harmon, entré en fonctions en octobre 2012, et pourtant rien ne change : le juge You Bunleng ne veut pas poursuivre l'instruction, alors que le nouveau co-juge, comme ses prédécesseurs, veut poursuivre, c'est-à-dire entendre des témoins, faire des investigations sur les anciens camps de détention et d'exécutions.

On s'oppose même sur un point qui semble bien simple: l'instruction des cas 03 est elle officiellement close ou non ? Selon le juge You Bunleng, elle est close depuis avril 2011. Selon Mark Harmon, elle n'est nullement close, et c'est aussi ce que dit le chef de la section des affaires publiques du tribunal Dim Sovannarom « les instructions concernant les cas 03 et 04 restent en cours, il n'y a eu aucune ordonnance de clôture » (cn 316).

Même position de Mark Harmon concernant le cas 04. Il compte aller en province visiter des lieux de crimes, une trentaine pour le cas 04, et l'a annoncé dans une déclaration en décembre dernier -qui n'était pas co-signée par le co-juge d'instruction You Bunleng

Un fait nouveau est que les deux co-juges d'instruction ont signé ensemble le 28 février un communiqué qui établit clairement leurs divergences. On peut interpréter cela comme encourageant (« nous sommes d'accord pour mettre le problème sur la table »); ou bien comme un constat de blocage.

Démissions

Il y a eu bien d'autres démissions que celles de Siegfried Blunk, Laurent Kasper-Ansermet, François Roux mentionnées dans le n° 316, fait observer un lecteur. Trois défenseurs de Nuon Chea, Michel Pestman, Andrew Ianuzzi et Jasper Pauw ont démissionné en décembre 2012, estimant qu'il y avait interférences politiques de haut niveau, et corruption.



Carte de Credit pour un meilleur style de vie !



ឧត្តម កាណាដា ភី.អ
加華銀行
CANADIA BANK PLC.

Canada Bank
Your Best Partner !

No.315, Ang Duong St.(corner of Monivong Blvd.), Phnom Penh, Cambodia.
Tel: (855) 23 - 868 222, Fax: (855) 23 - 427 064
E-mail: canadia@canadiabank.com.kh
Website: www.canadiabank.com.kh

Raoul Marc Jennar

Les « environs » du temple de Preah Vihear Jusqu'où ? (I)

Pour comprendre la justification de la demande cambodgienne en interprétation de l'Arrêt de la Cour Internationale de Justice (CIJ) rendu le 15 juin 1962, il est indispensable de reprendre la lecture de cet Arrêt, d'en souligner les éléments décisifs et d'en indiquer les lacunes à l'origine de la requête du Cambodge.

Sans revenir sur la manière dont fut fixée la frontière entre le Cambodge et ce qui s'appelait à l'époque le Siam (*voir encadré*), rappelons quand même que cette frontière est le résultat de la Convention signée et ratifiée par le Siam et la France, puissance protectrice du Cambodge, en 1904 ainsi que du Protocole annexé au traité de 1907 signé et ratifié par les mêmes. Au terme de la Convention, une Commission mixte franco-siamoise fut chargée de procéder à la délimitation du tracé frontalier en suivant, comme principe directeur, la ligne de partage des eaux (Clause I du Protocole annexé au traité de 1907). Ce travail fut mené à bonne fin, des procès-verbaux furent établis, des cartes furent dressées. Le fait est que la frontière, dans la section qui concerne le secteur oriental de la chaîne des Dangrek où est situé Preah Vihear, ne suit pas la ligne de partage des eaux ce qui a pour conséquence que le temple de Preah Vihear et son environnement se trouvent en territoire cambodgien.

A peine la Thaïlande, alliée du Japon pendant la Deuxième guerre mondiale, a-t-elle été contrainte de restituer les provinces cambodgiennes annexées grâce à cette alliance, qu'elle occupe le temple de Preah Vihear. Lorsque le Cambodge devient indépendant en 1953, l'armée thaïlandaise s'y trouve depuis quatre ans. Le refus de Bangkok de retirer ses troupes amène le Cambodge à recourir à l'arbitrage de la CIJ. Une première requête est introduite en 1959 demandant à la Cour de dire que le temple appartient au Cambodge et que l'armée thaïlandaise doit l'évacuer. Dans des conclusions déposées en mars 1962, le Cambodge demande en outre que la Cour déclare que la frontière est bien celle figurant sur la carte déposée en Annexe 1 de sa requête, la carte établie par la Commission mixte franco-siamoise en 1907 et qui concerne la section des Dangrek.

En 1962, après avoir rejeté la demande de la Thaïlande de se déclarer incompétente, la CIJ a entendu les parties et rendu son Arrêt. Celui-ci, comme tout document du genre, contient deux parties : les motifs qui expliquent sa décision et la décision elle-même qu'on appelle en droit le dispositif.

Une querelle oppose les juristes sur la valeur juridique de chacune des parties : les motifs ont-ils la même valeur contraignante que le dispositif ? Certains auteurs soutiennent que les motifs ont une force obligatoire dans la mesure où ils constituent le fondement même du dispositif, d'autres qu'ils n'ont aucune force obligatoire.

On verra que la Thaïlande, aujourd'hui, soutient la deuxième thèse et donc qu'il n'existe, selon elle, aucun lien entre les motifs et le dispositif. Pourtant, un de ceux qui vont plaider en son nom en avril enseigne et publie le contraire : *Cette force juridique s'attache indiscutablement au dispositif de l'arrêt. On admet qu'elle bénéficie également aux éléments de l'exposé des motifs qui sont indispensables pour justifier le dispositif.* » (DAILLIER, P. et PELLET, A. *Droit international public*, Paris, LGDJ, 7^e éd. 2002, p. 907).

Examinons donc, en premier lieu, ce que contiennent les motifs qui justifient la décision de 1962 de déclarer le temple propriété du Cambodge.

La Cour constate d'abord qu'il s'agit d'un différend portant sur la souveraineté territoriale dans la région du temple de Preah Vihear. Elle considère que pour trancher cette question, elle doit examiner qu'elle est la ligne frontière.

Elle observe que l'article 1 de la Convention de 1904 précise que la frontière doit suivre d'une manière générale la ligne de partage des eaux, mais que l'article 3 indique que le tracé exact doit être fixé par une Commission mixte franco-siamoise. Au vu des documents disponibles, elle constate que cette Commission a été créée, que le travail a été effectué et qu'une frontière a été levée et déterminée dans le secteur oriental des Dangrek.

La Cour observe qu'au terme de ce travail de délimitation, le travail de publication des cartes a été confié à la France à la

CONCENTRÉ D'it !



Applications dédiées
Développement web

KHMERDEV



Système d'intégration
Audit formation conseil

POC Building, #184, st. 217 (Monireth) 6ème étage, Phnom Penh
Tél: 012 213 360 / 011 373 345 / contact@khmerdev.com
www.khmerdev.com

demande officielle du gouvernement siamois qui ne disposait pas des moyens suffisants. Une série de onze cartes couvrant une grande partie de la frontière entre le Siam et l'Indochine française, y compris la section orientale des Dangrek (présentée en annexe par le Cambodge lors de son recours devant la CIJ et connue sous le nom de carte de l'annexe I) a été imprimée et publiée fin 1907. Cent soixante séries de ces onze cartes ont été éditées. Cinquante ont été adressées au Gouvernement siamois, d'autres à divers gouvernements ainsi qu'aux sociétés géographiques et aux milieux scientifiques intéressés.

Pour la Cour, compte tenu des arguments développés par la Thaïlande, le vrai problème est de savoir si les Parties ont adopté la carte de l'annexe I et la ligne frontière qu'elle indique comme représentant le résultat des travaux de délimitation de la frontière dans la région de Preah Vihear. Si tel est le cas, cela confère un caractère obligatoire à cette carte.

La Cour constate que les autorités thaïlandaises ont admis avoir reçu la carte, que celle-ci mentionnait bien de quelle portion de territoire il s'agissait, qu'elle a été soumise non seulement à la Commission mixte, mais aussi au Ministère des Affaires étrangères, au Ministère de l'Intérieur, à une Commission de transcription, au gouverneur de la province thaïlandaise concernée et que jamais, à aucun moment, la carte fut considérée par la partie siamoise comme inacceptable.

La Cour relève ensuite que chaque fois qu'un traité fut par la suite signé entre la Thaïlande et la France, il confirmait les frontières existantes et que jamais la Thaïlande n'a soulevé la question de la frontière dans la section orientale des Dangrek. En 1946-1947, lors des négociations pour la restitution des provinces annexées avec le soutien du Japon, la Thaïlande a accepté de revenir à la situation antérieure et n'a pas soulevé la question de la frontière dans la zone du temple de Preah Vihear.

Et la Cour de conclure par l'adage connu depuis le 13^e siècle « *qui tacit consentire videtur si loqui debuisset ac potuisset* » fondateur en droit international du principe de l'estoppel: le silence et l'absence de toute réaction pendant de très nombreuses années valent accord. Il s'agit d'une forme d'acquiescement qui ne présuppose pas le consentement de la partie acquiesçante, mais au contraire fait abstraction de ce consentement voire accepte implicitement que l'Etat en question n'a pas consenti, mais par son abstention constante dans la durée a perdu le droit de contester la situation à laquelle il n'a pas formellement apporté son consentement. Pour la Cour, les autorités siamoises ont accepté la carte. Et cela s'est manifesté pendant plus de cinquante ans.

Aux yeux de la Cour cela signifie que les Parties ont accepté le fait d'avoir dérogé, dans la partie orientale des Dangrek, au critère de la ligne de partage des eaux et que le tracé fixé



sur la carte l'emportait sur les dispositions de l'article 1 de la Convention de 1904 et que cette carte est devenue partie intégrante du règlement conventionnel entre les deux Etats. La Cour s'estime donc tenue en vue de l'interprétation des traités de se prononcer en faveur de la frontière indiquée sur la carte.

Par ces motifs, la Cour décide que le temple de Preah Vihear est situé en territoire cambodgien et dit, en conséquence, que la Thaïlande est tenue de retirer les personnels militaires ou de police qu'elle a installés « *dans le temple ou dans ses environs en territoire cambodgien* ».

On s'en rend compte, les motifs de l'arrêt sont indispensables pour justifier la décision. Et ces motifs indiquent clairement que le territoire cambodgien est délimité par la carte de l'annexe 1 et que les environs du temple font partie de ce territoire.

Depuis que la paix est revenue dans cette partie du pays longtemps contrôlée par les Khmers rouges et que le Cambodge entend la valoriser sur le plan touristique, la Thaïlande conteste formellement ce point. Comme on le verra dans le prochain numéro, elle interprète l'arrêt de 1962 d'une manière radicalement différente. Ce qui justifie la requête en interprétation déposée par le Cambodge. ■

Sur la Frontière khméro-thaïlandaise, voir *Rappel historique*, R.M. Jennar, *cn* 267. L'abornement commencé après la convention de 1904 et le traité de 1907 a été incomplètement réalisé (Var Kim Hong, *cn* 119, 277). Pour 803 km il n'y a que 73 bornes, donc très espacées et encore toutes n'ont pas été retrouvées (*cn* 231, 277). Et pour toute la partie nord, jusqu'à la frontière du Laos, les deux secteurs dits *Khong* à l'Est et *Dangrek* plus à l'Ouest, donc la région de Preah Vihear, il n'y a pas eu d'abornement (Var Kim Hong, *cn* 277).

Cet abornement incomplet explique (avec les problèmes politiques intérieurs de la Thaïlande) les frictions, les accrochages sérieux qui ont eu lieu dans les environs immédiats du temple de Preah Vihear, et bien plus à l'Ouest, en avril 2011 aux environs de Ta Moen Touch et Ta Moen Thom (temples jadis situés sur la route Angkor Phi Mai) : Var Kim Hong *Le Point sur les Frontières*, *cn* 161, *cn* 297.

A l'origine le tracé de cette frontière khméro-thaïlandaise dans une région totalement ignorée a été raconté de façon très caustique par le colonel F. Bernard, chargé du travail, mais sans aucune directives :

« *Les lettres que j'adressai au gouvernement général de l'Indochine et qu'il a transmises ponctuellement au département des Affaires étrangères sont toujours restées sans réponse. J'ai tout lieu de croire que personne ne les a lues et c'est à cette bienveillante indifférence que sont dus, pour une large part, les heureux résultats de ma mission* ».

Il aboutit en mars 1907 : en échange de San Saï et de Krat, il a obtenu le retour au Cambodge de Battambang, de Sisophon et de Siem Reap. (Colonel F. Bernard « *A l'école des diplomates* », 1933, réédité par Khmerica en 2007 (*cn* 260).



Résolution des différends commerciaux Création d'un Centre d'Arbitrage

Me Youdy Bun, *Bun & Associates*

Membre du Conseil exécutif

Il ne faut pas confondre le Centre d'Arbitrage, **National Arbitration Center**, NAC, en cours de mise en place, destiné à régler les conflits commerciaux entre des entreprises, avec le **Conseil d'Arbitrage**, qui règle les conflits collectifs de travail (employeurs / employés), créé en mai 2003 (*cn 239, 212, etc ...*).

La Loi de 2006 sur l'arbitrage commercial et le sous-décret d'application de 2009 qui ont institué ce centre répondent aux engagements du Cambodge dans le cadre de l'OMC, Organisation Mondiale du Commerce, dont il est membre depuis 2004.

Il s'agit ici d'un Centre d'arbitrage commercial, qui a compétence, si les parties le souhaitent, pour résoudre les conflits commerciaux évitant ainsi de recourir aux tribunaux.

Le Centre d'Arbitrage: une alternative mieux adaptée

Le système d'arbitrage est mieux adapté que le système judiciaire, car, en dehors du fait que celui-ci est encore dans sa phase de développement, la voie judiciaire traditionnelle présente les inconvénients suivants :

- les audiences sont publiques, or les investisseurs préfèrent souvent que leurs différends restent confidentiels. Particulièrement s'il s'agit de sociétés cotées en bourse, il peut y avoir des conséquences sur leurs titres.

- la longueur des procès en raison des voies de recours jusqu'à la Cour Suprême peut durer plusieurs années.

- la rigidité de la procédure judiciaire issue des codes de procédure s'appliquent sans nuances. La voie judiciaire étant essentiellement une logique de confrontation, elle empêche souvent la continuation des relations commerciales, or les parties peuvent souhaiter qu'elles perdurent.

- les juges ne sont pas des praticiens/spécialistes du commerce or certains litiges peuvent être très complexes, dans des domaines comme la construction, l'assurance, la banque ... et ne peuvent être bien compris, traités de façon efficace, que par des professionnels.

Pour toutes ces raisons les parties en litige peuvent se mettre d'accord pour soumettre leur différend au Centre d'Arbitrage. Le mieux est qu'ils décident dès la signature du contrat d'introduire une clause compromissoire (clause d'arbitrage) : le recours est alors automatique. Mais on peut y avoir recours une fois que contentieux est né.

Concernant la procédure, l'arbitrage permet une grande souplesse. Même si le règlement intérieur, qui a vocation à décrire la procédure type du Centre d'arbitrage, n'est pas encore en place, les parties peuvent déterminer une procédure ad hoc, et fixer les qualités (compétence technique, linguistique, etc.) et la procédure de désignation des arbitres.

Par exemple, les parties peuvent s'accorder pour désigner un arbitre unique ou choisir chacun un arbitre qui désigneront ensemble un troisième laissant le soin au président du Centre

de désigner l'arbitre départiteur en cas de désaccord.

Autre avantage, l'audience et la sentence (ndlr : c'est le terme juridique pour désigner les décisions arbitrales) sont confidentielles sauf si les parties en décident autrement. Par ailleurs les sentences sont définitives. Même si un recours devant la cour d'appel peut être nécessaire pour sa reconnaissance et son exécution en cas de non-exécution volontaire, celle-ci ne peut remettre en cause l'arbitrage que pour des motifs d'ordre procédural.

Le Cambodge a de surcroît ratifié sans réserve la Convention internationale de 1958, dite Convention de New York, sur la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales y compris à l'étranger. Il est donc impossible pour un juge de remettre en cause le fond d'une sentence arbitrale et cette sentence peut être reconnue et exécutée dans les 148 pays signataires de cette convention.

Le Centre d'Arbitrage est encore en chantier

Le Centre est créé, les membres ont été déterminés selon une procédure en partie mise en place par un comité de sélection, composé notamment, de membres du secteur privé (Billie Slott pour IBC, Van Sou leng pour le GMAC et Antoine Fontaine pour la Camfaba), du Barreau du Royaume du Cambodge, des différents ministères concernés, et présidé par SE Mao Thora, secrétaire d'Etat au commerce.

Les 54 candidats présélectionnés ont suivi une formation comportant deux parties:

- formation au droit commercial cambodgien; - et formation spécifique aux techniques d'arbitrage.

Les formateurs étaient sélectionnés par le Centre International d'Arbitrage de Singapour, *SIAC*, et par le *Singapore Institute of Arbitrators*, une école pour arbitres où la formation dure deux ans.

Suite à cette formation, 44 candidats ont été reçus à l'examen (43 inscrits à ce jour). Ils ont suivi une formation supplémentaire sur les techniques d'arbitrage, sur la gestion du centre, et fait des études de cas – *surgery workshop*.

Le Centre d'Arbitrage n'est toutefois pas encore fonctionnel. Il reste beaucoup de travail, notamment l'élaboration du règlement intérieur et la mise en place logistique et financière. Le secteur privé est très intéressé, très attentif, car la crédibilité du Centre reposera en partie sur ces considérations.

Le règlement intérieur et les procédures seront inspirés des standards internationaux et particulièrement des centres d'arbitrage de Singapour et de Hong Kong, tout en tenant compte des réalités du Cambodge.

Il est impossible de dire quand le Centre sera en fonction. « *Nous souhaitons prendre le temps de la réflexion pour assurer son succès ; ce que nous voulons, c'est un Centre d'arbitrage indépendant, qualifié, transparent* », souligne Youdy Bun. Un tel Centre donnera confiance aux investisseurs.

**Nous voulons un
Centre d'Arbitrage
indépendant, qualifié, transparent**

Un Conseil exécutif de 7 membres

Un pas important a toutefois été effectué dans le sens de la mise en œuvre du Centre : la première assemblée générale s'est tenue le 9 janvier dernier. Souhaitant définitivement associer le secteur privé pour offrir une crédibilité au Centre, en plus des 43 arbitres, 11 entités représentants du secteur privé (chambre de commerce cambodgienne, Eurocham, IBC,

chambres de commerce de Corée, des Etats-Unis, GMAC, Camfeba, etc.) ont non seulement pu y assister mais ont, en plus, obtenu le droit de voter. Cette assemblée générale a élu les 7 membres du Conseil exécutif dont Me Ros Monin, Me Seng Vouchhun, Me Pa Ngoun Kea, Me Guy Spooner, Me Khiev Mealy, Me Phan Pagna et Me Bun Youdy. Ce dernier ajoute que « *le succès de cette juridiction est maintenant entre nos mains* ».

Commercial Arbitration Law

Kram du 6 mars 2006 (extraits)

CHAPTER VII

Making of Award and Termination of Proceedings

Article 36 Rules Applicable to Substance of Dispute

The Arbitral Tribunal shall apply applicable rules during the arbitration proceedings:

- (1) The parties shall be free to agree upon the rules of law to be applied by arbitral tribunal to the merits of the dispute. Any designation of the law or legal system of a given state shall be construed, unless otherwise expressed, as directly referring to the substantive law of that state and not to its conflict of laws rules.
- (2) Failing such an agreement by the parties, the arbitral tribunal shall apply the law that it considers appropriate.
- (3) The arbitral tribunal shall decide *ex aequo et bono* or *as amiable compositeur* only if the parties have expressly authorized it to do so.
- (4) In all cases, the arbitral tribunal shall take into account all the provisions of the arbitration agreement and also the usages of the trade and customs applicable to the transaction.

Article 37 Decision Making by Panel of Arbitrators

In arbitral proceedings with more than one arbitrator, any decision of the arbitral tribunal may be made by a majority of all its members.

Article 38 Settlement

Upon request by both parties, prior to commencement of formal arbitration proceedings, the arbitral tribunal may confer with the parties for the purpose of exploring whether the possibility exists of a voluntary settlement of the parties' dispute:

- (1) if the parties determines that it does, the arbitral tribunal shall assist the parties in any manner it deems appropriate.
- (2) If the parties settle the dispute prior to commencement of the formal arbitral proceedings, or in the course thereof, the arbitral tribunal shall terminate the proceedings and, if requested by the parties, may record the settlement in the form of an arbitral award on agreed terms.
- (3) An award on agreed terms shall be made in accordance with the provisions of Article 39 of this Law, and shall state that it is an award. Such an award has the same status and effect as any other

award on the merits of the case.

Article 39 Form and Content of Award

The arbitral tribunal form and content of award shall contain as follows:

- (1) The award shall be made in writing and shall be signed by the arbitrator or arbitrators. In arbitral proceedings with more than one arbitrator, the signatures of the majority of all members of the arbitral tribunal shall suffice, provided that the reason for any omitted signature is stated.
- (2) The award shall state the reasons upon which it is based, unless the parties have agreed that no reasons are to be given or the award is an award on agreed terms under Article 38 of this law.
- (3) The award shall allocate among the parties the costs of the arbitration, including the arbitrator(s) fee(s) and incidental expenses, in the manner agreed by the parties, or in the absence of such agreement, as the arbitrators deem appropriate. If the parties have so agreed, or the arbitrators deem it appropriate, the award may also provide for recovery by the prevailing party of reasonable counsel fees.
- (4) The award shall state its date and the place of arbitration as determined in accordance with Article 28(1) of this law. The award shall be deemed to have been made at that place.
- (5) After the award is made, a copy signed by the arbitrators in accordance with paragraph (1) of this Article shall be delivered to each party.

Article 40. Termination of Proceedings

The arbitral Proceedings are terminated by the final award, an agreed settlement, or by an order of the arbitral tribunal in accordance with Paragraph (2) of this Article.

The arbitral tribunal shall issue an order for the termination of the arbitral Proceedings when:

- (1) the claimant withdraws his claim, unless the respondent objects thereto and the arbitral tribunal recognizes a legitimate interest on his part in obtaining a final settlement of the dispute;
- (2) the parties agree on the termination of the proceedings;
- (3) the arbitral tribunal finds that the continuation of the proceedings has, for any other reason, become unnecessary or impossible.

The mandate of the arbitral tribunal terminates with the termination of the arbitral proceedings, subject to the provisions of Articles 41 and 42(4) of this Law. (...)



Local experience Regional expertise

www.cominasiagroup.com

Equipment supply
Turn-key projects
Multitechnical after sales services



Power



Air Conditioning



Water

Du pétrole, du gaz ?

le point sur les recherches

Pour l'instant le gaz comme le pétrole restent à découvrir, et à extraire. De toutes façons il faut prévoir de très longs délais avant qu'une telle centrale puisse voir le jour.

Nous faisons le point avec M. Men Den, directeur de la *Cambodia National Petroleum Authority*, CNPA.

Zones cambodgiennes off-shore

Peu d'activités sont prévues pour 2013.

La compagnie chinoise CPHL prévoit de forer deux puits dans le **bloc D** (voir carte). Aucune autre compagnie ne prévoit de forage. On est dans une période plutôt calme.

Chevron qui a déjà foré 18 puits dans le **bloc A**, est en négociations pour atteindre la phase dite de *développement*. Il s'agit d'abord d'« *early oil field development* », on en est à cette première étape. Il faut beaucoup de documentation, de négociations. Lorsqu'on parviendra à un accord, qu'il y aura « *approval* » on passera à l'étape suivante dite « *later oil field development* ». *Chevron* a le projet de forer 24 puits dans la zone dite « *Apsara* » où la compagnie a trouvé en 2004 des traces, « *technical discovery* », intéressantes mais en quantités non commercialisables. (cn 227).

On s'interroge sur l'importance des réserves: « *il n'y a encore aucune estimation. Dans cette zone très fragmentée, dit M. Men Den, il faudra faire beaucoup de puits, et les estimations devront être faites puits par puits* ».

« *Ce sont des opérations à haut risque. Dans ces zones cambodgiennes on parle d'une production par puits de 600 barils / jour d'une huile visqueuse qu'il est difficile d'extraire. Au Moyen Orient un puits peut produire 10 000 barils / jour, c'est-à-dire qu'il faut forer ici 20 à 30 puits pour obtenir la même quantité !* ».

En tous cas il est trop tôt pour donner une estimation des réserves et des coûts.

Dans le **bloc F**, proche de la côte : on réétudie la situation à partir des documents existants.

Dans le **bloc C** : aucune activité, ni dans le **bloc E**.

« *Oui, on reste optimiste pour les blocs A,B,C,F*, dit M. Men Den. *Pourquoi les opérations avancent si lentement ? C'est à cause de la crise, et parce qu'il n'y a pas encore assez d'informations. On met maintenant de grands espoirs dans les zones on-shore* ».

Zones contestées Cambodge - Thaïlande

Voici ce qu'en disait en septembre 2008 J.P. Labbé, alors directeur de *Total Exploration et Production* :

« *Dans la zone off-shore cambodgienne il n'y a rien à faire pour nous Total, tous les blocs sont attribués.*

« *Pour la zone «overlapping», contestée, les discussions vont à leur rythme. C'est une zone plutôt réservée aux plus grandes compagnies, parce qu'il faudra beaucoup de moyens techniques et financiers. Elle serait plutôt gazière; il s'agira de grosse industrie. Le gaz pose des problèmes de stockage. Il faut le liquéfier, créer un « train de liquéfaction », des installations importantes. Les Thaïlandais s'interrogent actuellement sur un terminal de gaz liquéfié ... » (cn 268).*

L'exploration de la « zone III », 2 430 km², située dans la zone contestée, a été en principe attribuée à Total. « *L'annonce en a été faite par le Premier ministre Hun Sen lors de sa visite à Paris les 13 et 14 juillet 2009* disait J.P. Labbé en août 2009, *la signature du contrat, aboutissement de trois ans de négociations, est imminente (...)* (cn 279).

Il apparaît que plus de trois ans plus tard le contrat n'est toujours pas signé. « *Il y a accord de principe, mais pour le contrat il faut attendre l'accord Cambodge—Thaïlande sur la*

frontière maritime » (debriefing mars 2013 cn 316). Tant que ce contrat n'est pas signé il est évidemment impossible de faire de l'exploration.

Zones contestées

pas de production avant au moins 10 ans

Les discussions entre le Cambodge et la Thaïlande ont commencé il y a plus de 40 ans; les premières revendications cambodgiennes datent de 1971, celles de la Thaïlande de 1973, rappelait en 1997 M. Men Den aujourd'hui directeur de la *Cambodia National Petroleum Authority* (cn 83).

La première réunion de la *Commission khméro-thaïlandaise pour le développement conjoint des ressources pétrolières* a eu lieu les 27 et 28 avril 1995, il y a 18 ans (cn 52). On peut rappeler que les négociations entre la Malaisie et la Thaïlande pour une exploitation conjointe ont duré 15 ans.

A partir de la signature de ce contrat imprévisible avec le gouvernement cambodgien il y aura encore plusieurs longues étapes, expliquait J.P. Labbé :

- *une phase d'exploration*, qui dure toujours de 5 à 7 ans. Dans le cas de cette zone III il y a des facteurs favorables, par exemple la profondeur de l'eau qui n'est pas considérable, aux environs de 100 m. Autre facteur favorable : notre zone jouxte des zones déjà productives qui ont de bonnes chances de se prolonger côté cambodgien. D'autres facteurs sont moins favorables : il s'agit d'un sous-sol fragmenté, il faudra donc certainement faire beaucoup de puits, le coût sera élevé.

- *une phase de développement*, qui dure 3 ans.

- *enfin la phase de production* qui ne pourra donc intervenir que 10 ans après la signature du contrat.

En supposant que l'accord entre le Cambodge et la Thaïlande sur les eaux maritimes intervienne en 2013 la production dans la zone contestée ne pourrait donc pas commencer avant 2023. Cette hypothèse est d'ailleurs tout à fait invraisemblable, les négociations « *progressent très lentement à cause de désaccords du côté thaïlandais* ». (ou bien pourrait-on dire qu'elles sont au point mort ?).

Il est donc impossible de prévoir la date d'une éventuelle production de pétrole ou de gaz dans cette zone contestée.

Reste aussi la question du partage de cette production. « *Il faut*, dit J.P. Labbé *une Joint Development Authority, et créer avec les sociétés qui jouxtent notre zone côté thaïlandais, c'est-à-dire Chevron et Mitsui, un consortium qui se trouvera sous l'autorité de cette Joint Authority* ». (cn 279).

Les zones on-shore

Longtemps délaissées, considérées comme peu prometteuses, et à vrai dire inexplorées, inconnues, les zones on-shore du Cambodge attirent, récupèrent les espoirs que l'on a mis dans la zone maritime et qui sont aujourd'hui un peu en berne.

Il y aurait un « bassin de Kompong Saom » (côté terre et côté mer du littoral) et un « bassin du Tonle Sap » avec plusieurs sous-bassins. Le Tonle Sap lui-même est zone protégée.

« *Ce sont des régions qui n'ont jamais été étudiées jusqu'à aujourd'hui* », disait J.P. Labbé en 2009, qui venait de signer, en principe, l'attribution du bloc 26, onshore, 22 000 km² (cn 279).

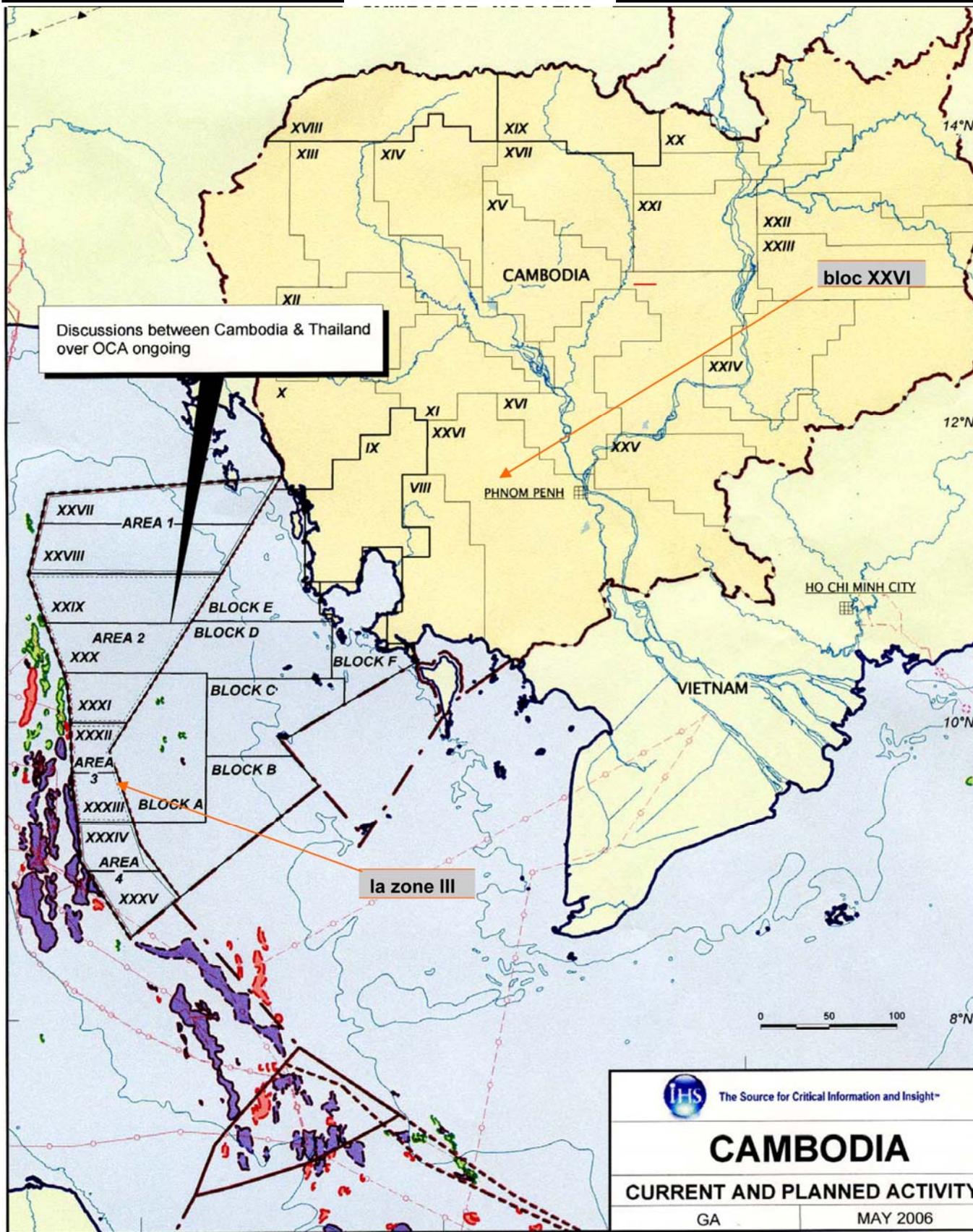
« *Ces zones forment peut-être un vaste bassin sédimentaire mais on n'en sait rien. Il est certain que cette exploration est très risquée. Total l'entreprend parce qu'après avoir exploré les régions les plus accessibles du globe l'industrie pétrolière doit maintenant explorer les zones complètement ignorées, ou plus difficiles d'accès, très profondes, ou très froides, ou encore avec des techniques nouvelles exploiter les sables bitumineux du Canada* ».

Il prévoyait à l'époque pour cette zone 26 des études de gravimétrie, suivies d'études sismiques réalisées à partir de bateaux (dans les milieux très humides on envoie des « bulles d'air » et on recueille l'écho).

Depuis 2009 la situation pour cette zone on shore a changé nous dit M. Men Den.

- *le contrat Total—Gouvernement* pour la zone 26 n'a pas encore été signé. « *Total ne s'est pas encore décidé* ». Le très vaste bloc 26 a d'ailleurs été modifié, diminué d'environ la moitié côté Ouest (la limite est une ligne nord-sud partant

Sur la délimitation des frontières maritimes entre le Cambodge et la Thaïlande signalons l'ouvrage de Hang Chuon Naron très documenté en particulier sur la jurisprudence internationale. Textes, cartes, 2012.



approximativement du point frontière Cambodge-Vietnam sur la côte et rejoignant au nord le bloc 16 à hauteur des caractères XVI (voir carte -qui ne comporte pas cette modification).

- La compagnie Petro Vietnam, PVEP, explore le bloc XV, des études sismiques sont en cours.
- la compagnie japonaise JOGMEC explore le bloc XVII, elle a réalisé des études sismiques.

Une raffinerie serait construite au bord de la mer, dans l'Est de Veal Rinh, jonction de la RN3 et de la RN4. Cette raffinerie, comme le projet d'EDF d'usine thermique au gaz, dépend évidemment de la nature et de l'importance des découvertes.

Il faut considérer aussi que la Thaïlande et le Vietnam ont des capacités de raffinage, ont leurs propres projets dans ce domaine.
C.n. Source principale : CNPA



Artisans d'Angkor

un entretien avec le directeur

M. Alain Brun

Allier la tradition et la modernité

L'objectif des Artisans d'Angkor : rester fidèles à nos valeurs, à notre mission qui est avant tout sociale, éducative, c'est-à-dire la formation à l'artisanat.

Gagner de l'argent n'est pas notre but principal, mais pour former des Cambodgiens à l'artisanat il faut en avoir les moyens. Nous faisons des bénéfices, nous ne sommes pas une ONG, et nous versons 100 % de ces bénéfices dans l'entreprise. On nous reproche parfois notre option « luxe », mais pour continuer à remplir notre rôle social, nous devons être attractifs !

Oui l'activité des Artisans se développe : nous sommes maintenant 1 340 salariés, dont 900 artisans. En 2012 nous avons embauché 150 personnes dont 120 artisans.

La propriété de cette entreprise est une formule originale. Les actions appartiennent à *Cambodia Airports*, à l'Etat cambodgien, et aux salariés : l'association des salariés détient 20 % des parts de l'entreprise, qui trouvent ainsi intéressés à son succès, motivés.

Pour le recrutement, le schéma est le même que précédemment: quand nous allons ouvrir ou développer un atelier dans la région de Siem Reap, souvent dans les zones rurales, nous faisons appel à des candidatures, destiné à des jeunes de 18 à 25 ans, pour une formation professionnelle au métier dans lequel sera spécialisé ce nouvel atelier: tissage, sculpture sur bois, ou sur pierre, laque, etc ... Une éducation de qualité est très appréciée. On recrute parmi les postulants en fonction de leur motivation et de leur dextérité manuelle. Nous ne manquons pas de candidats !

La formation dure de 9 à 12 mois, soit à Siem Reap, soit à Phnom Penh, soit ailleurs. Pendant cette formation les apprentis sont rémunérés. Lorsque la formation est terminée, ils retournent dans leur village.

Les artisans une fois formés sont libres de quitter les Artisans d'Angkor, de créer leur propre entreprise, ou d'aller chez un concurrent, mais la grande majorité des artisans que nous formons, 95 %, choisissent de rester chez nous, où un emploi leur est garanti.

En fait il y a très peu de concurrence dans leur village, dans leur famille, et travaillent dans leur propre atelier. Cette formule permet aussi de garder une population active dans les communautés rurales de la région de Siem Reap.

Ils retournent donc dans leur village, dans leur famille, et travaillent dans leur propre atelier. Cette formule permet aussi de garder une population active dans les communautés rurales de la région de Siem Reap.

14 ateliers dans la région de Siem Reap

Il existe maintenant 14 « sites » dans la région de Siem Reap : Puok, Siem Reap, et 12 autres.

Pour la rémunération, nous avons un taux horaire, plutôt avantageux pour les artisans, avec rémunération à la pièce.

Grâce au développement d'Artisans d'Angkor nous avons assez de commandes pour établir un plan de production qui permet à nos artisans d'avoir du travail tout au long de l'année. Il serait contraire à nos principes d'offrir des opportunités d'emploi sans réellement en mesure de donner du travail à nos artisans.

Un artisan débutant est payé aux alentours de 80 \$ par mois. Les meilleurs artisans peuvent espérer obtenir des salaires de 300 à 400 USD.

Chez les Artisans d'Angkor il y a des avantages : des médecins, des infirmiers sur certains sites, une cantine, une garderie, une assurance. ... On peut observer que le turnover est très faible, qu'il n'y a pas de grèves ni de conflits dans l'entreprise.

D'une façon générale, dit Alain Brun, je souhaite que les Cambodgiens qui travaillent selon une tradition très belle, évoluent aussi vers un style plus contemporain pour les couleurs, le design, qu'il s'agisse de décoration intérieure, d'écharpes, de coussins, de prêt à porter, de laque, -panneaux décoratifs, objets usuels, bols, plateaux, ... Nous avons quelques artistes créateurs reconnus, novateurs; notre directeur artistique Svay Sareth a fait des expositions à Berlin, en Europe, comme artiste indépendant.

La soie, la moitié de notre activité

La soie représente toujours environ 50 % de notre activité: des écharpes, des coussins, de la décoration intérieure, des tissus, du prêt à porter ...

La soie elle-même vient du Vietnam, de Chine, un peu de Puok. La culture de la soie n'est pas facile, le ver à soie est fragile, sujet aux maladies, l'élevage demande beaucoup d'espace. Il faut veiller aussi à la régularité de la qualité. La sériciculture ne peut se faire à grande échelle que qu'avec la coopération de l'Etat. Oui, le gouvernement s'en préoccupe.

Pour le tissage, nous le faisons toujours de façon traditionnelle, avec des métiers. Thaï-mai, nous le faisons à tisser à bras, alors qu'ailleurs, en Thaï-mai, le tissage est tenant industriel. Ce que nous venons de des écharpes, avec une très large gamme de prix, de 20 à 150 dollars.

Nous faisons de plus en plus de prêt à porter, avec l'idée de le rendre accessible à un plus large public, Les design sont créés par nous-mêmes, par notre directeur artistique Svay Sareth qui sait mêler le traditionnel et le moderne.

La laque, avec Tim qui en est spécialiste, emploie environ 150 personnes. La liste, technique, on applique d'abord sur l'objet une matière blanche, mate, qui empêche la porosité, qui donne une surface arrondie, douce, profonde, mate. Au moins 4 couches, et on polit entre chaque couche. On applique





Nous traitons le sujet avec des couleurs moins classiques, pour réveiller le dynamisme des artistes khmers. Et avec l'objectif de nous adapter aux souhaits de la population.

Tous les ans nous créons une nouvelle collection d'objets en laque, vaisselle, saladier, plateaux ... et nous sélectionnons pour cela des symboles forts. L'équipe de création, sous la direction de Svay Sareth, compte 25 personnes.



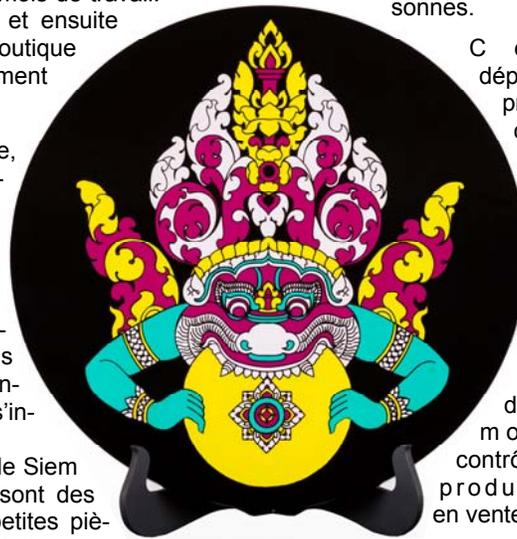
que ensuite la laque, au moins 7 couches ... -alors que dans d'autres pays comme le Vietnam, on va beaucoup plus vite.

Un panneau laqué demande 2 à 3 mois de travail. Le plateau est sculpté sur la pierre, et ensuite laqué. Les panneaux présentés à la boutique de Phnom Penh valent respectivement 1345 et 1950 dollars.

L'argent: il s'agit d'abord de cuivre, que l'on martèle, que l'on argente ensuite.

Pour la sculpture sur pierre on emploie du grès très dur, aussi une pierre plus tendre de Pursat que l'on appelle la « pierre à savon », ... Nous achetons la pierre et nous la travaillons dans nos ateliers : c'est là que se fait la grande majorité des ventes, les visiteurs s'intéressent à voir l'artisan travailler.

Il y a aussi des ventes à l'aéroport de Siem Reap, à celui de Phnom Penh : ce sont des achats de dernier moment, de plus petites pièces, des boîtes en argent, des petites statues ...



Ce département crée aussi les collections des produits en soie. Nous utilisons beaucoup les couleurs modernes, comme le fuchsia.

Il faut une année pour mettre au point une collection: dessins, prototypes, apprentissage des artisans, réalisation ... Une écharpe, avec 9 trames, peut demander 3 semaines de tissage !

Les artisans reçoivent pour chaque collection une formation de 9 mois, suivie de 3 mois de stage et de contrôle, avant que les produits ne soient mis en vente.

Le plus important, c'est notre rôle éducatif. Nous voulons préserver l'artisanat khmer et en même temps diversifier l'offre, en veillant constamment à la qualité.

Chaque année une nouvelle collection

« Dans notre recherche de personnages traditionnels, nous dit Mirana Randriananja, *communication manager d'Artisans d'Angkor*, nous avons sélectionné le démon Rea Hu qui mange le soleil et la lune. Ce démon a volé l'élixir d'immortalité. Le soleil et la lune ont été le dénoncer Vishnou qui,



que la tête du démon. Pour se venger, la tête du démon mange le soleil et la lune, mais comme elle n'a plus de lune réapparaissent : ce sont

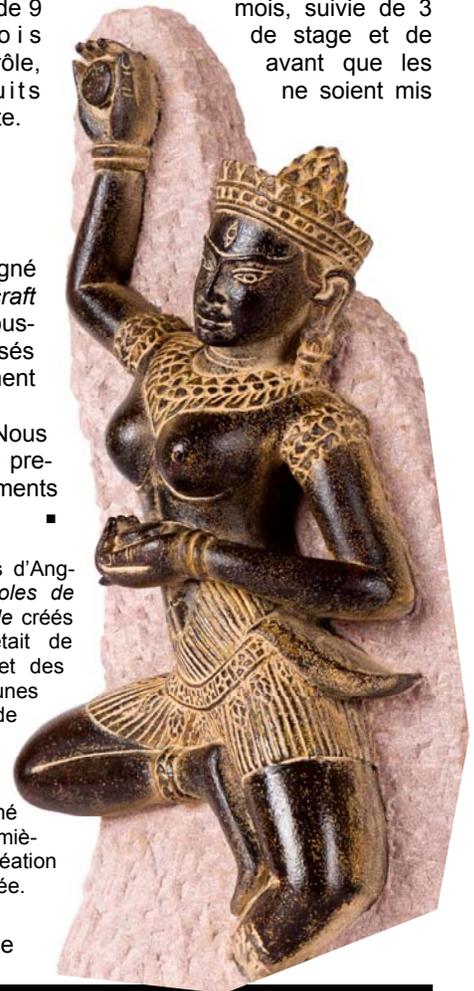
fait la tête du démon. il se trouve que cette tête était déjà devenue immortelle, de sorte qu'on ne voit plus la tête du démon. Pour se venger, la tête du démon mange le soleil et la lune, mais les « éclipses ».

Nouveau: des vêtements pour enfants

Nous avons gagné une *Unesco Handicraft Award* pour des cousins créés et réalisés par notre département artistique.

Des projets ? Nous commençons pour la première fois des vêtements pour enfants.

À l'origine des Artisans d'Angkor : les *Chantiers-écoles de formation professionnelle* créés en 1992. L'objectif était de créer des formations et des emplois pour des jeunes peu éduqués, non loin de leurs lieux d'habitation. L'Union Européenne a repris l'idée à la fin des années 90 et lui a donné de l'ampleur. L'idée première, la formation et la création d'emplois a été conservée.



Danse tantrique



Arnoult Seveau en kayak de Stung Treng à Kratie

Arnoult Seveau a un itinéraire atypique. Il a été Guide de trek en Papouasie (« le top pour les trekkers »), passionné de grottes, de cavités et de paléontologie il est chargé de faire l'inventaire des grottes et cavités du Parc naturel du Lubéron et il est président du club de spéléologie local. Il a été chercheur associé pour le Museum d'Histoire naturelle à la découverte du Kting (Kting Voar, Kting Sipour), très gros bovidé disparu et qu'il soupçonne de n'avoir jamais existé. Il a pour cela en 1999 parcouru au Cambodge, à moto, des milliers de km de forêt dans les plus rudes conditions, y compris en régions khmères rouges du côté de Thma Bang, de Kamlaut. Il est devenu spécialiste du Kouprey, magnifique bovidé qui a bel et bien existé mais disparu depuis 1937, qu'il a vainement tenté de retrouver; il a réalisé

pour Arte un film de 52 minutes, un reportage pour « *Rendez-vous en terre inconnue* », publié des articles dans le monde entier; en prépare un pour *Péninsule ...*

Avec son ami franco khmer Brice Roy, professeur de plongée, ils ont descendu en kayak une partie du Mékong très peu connue, entre Stung Treng et Kratie. Il s'agit ici d'une aventure paisible, 4 jours et 3 nuits, dont il dit qu'elle est plutôt facile, « pas physique » (attention au soleil toutefois !) et absolument magnifique.

Les kayaks sont loués à *Kayaking Tours* à Kratie, entreprise créée récemment par une américaine, Suzanne Hermanski. Le départ se fait à environ 20 km en aval de Stung Treng, où l'on est amené en véhicule, avec les kayaks.

Comme on est ensuite en complète autonomie, sans halte aménagée ni ravitaillement pendant plusieurs jours et nuits, il faut prévoir tout ce dont on aura besoin : eau, nourriture, hamacs, bouilloire, ... et bonne protection contre le soleil.

« Ce sont des paysages extraordinaires pour ceux qui aiment la nature dit Arnoult Seveau. Le fleuve est immense, il peut avoir jusqu'à 7 km de large, il y a quantité d'îles, soit de sable, soit boisées, certaines peuvent avoir 50 km de long. On voit de très gros arbres qui poussent courbés par le courant parce qu'ils sont complètement submergés plusieurs mois par an. Et c'est un paradis si l'on s'intéresse aux oiseaux. Il en existe plus de 40 espèces selon le WWF, des cormorans, 250 espèces de poissons, 700 espèces de plantes. Sur les rives : des buffles,





Photos S. Barney / Brice Roy

pour les backpackers mais pour les ornithologues, pour les *bird watchers* qui ont là une sorte de paradis, particulièrement dans la région des « mille îles ».

Les ornithologues, des gens qui en général ont quelques moyens, et sont passionnés par les oiseaux, quelquefois obsédés, capables de passer des heures en observation avec un matériel spécialisé, des jumelles à vision nocturne ... c'est un « marché ». Peut-être 3 jours et 2 nuits, ou 1 jour et 2 nuits seraient une bonne formule ... ■

Sorya Kayaking Adventures

En descendant une de km entre

des singes : nous avons vu une quarantaine de singes qui criaient pour protester (c'est notre interprétation) contre un feu d'abattis : « ne détruisez pas la forêt ! ».

Il faut absolument protéger les rives, empêcher la déforestation parce que le fleuve avec ses énormes crues de 8 mètres d'amplitude emporte tout, la terre s'en va, et les cultures en jardins des villageois. Il faut garder les arbres, les arbustes, les bambous, la végétation de long des rives.

Pour l'instant, il n'y a aucun aménagement, pas de halte organisée. Une fois trouvé un lieu d'accostage favorable, le plus simple pour bivouaquer est le hamac, mais il n'y a que rarement des arbres avec le bon écartement pour que le hamac soit correctement tendu. Si l'on est plusieurs, le mieux serait une tente. Il suffirait de dégager un espace plat où l'on pourrait planter quelques tentes. Mais on peut aussi dormir à la belle étoile sans aucun problème : je l'ai fait, il n'y a pas de moustiques !

En plus de tout cela l'eau est merveilleusement propre, idéale pour se baigner.

Il ne faut pas attirer trop de visiteurs dans ces régions totalement préservées. Il n'y a pas de voies d'accès par les berges, aucune route, et il ne faut pas en créer.

D'autre part, réaliser en kayak tout le trajet Stung Teng - Kratie, 150 km, est trop long: il y a des zones très intéressantes, avec de multitudes d'îles, des paysages changeants, des centres d'intérêt variés, mais aussi de longues distances assez monotones. Il faut écourter. Pour nous, nous avons passé 4 jours et trois nuits sur cet itinéraire magnifique, nous sommes « sortis » au sud de Siem Bouk, Sambor, à environ 60 km de Stung Treng.

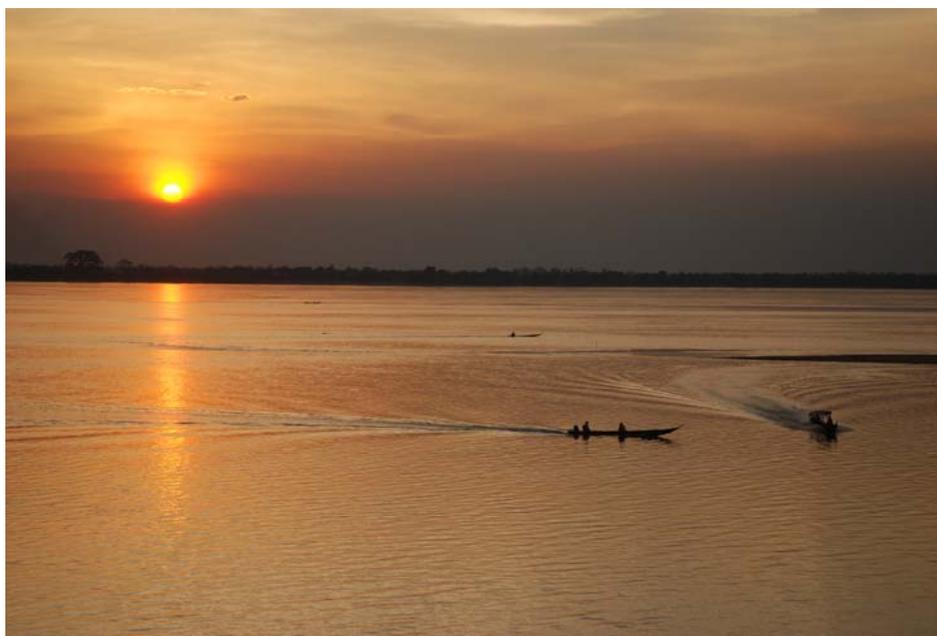
Avec mon expérience du tourisme et du trekking, dit Arnould Seveau, je dirais que la meilleure formule de gestion de cette merveilleuse partie du Mékong, serait de l'aménager non

Stung Treng et Kratie Arnould et Brice ont été un peu es pionniers, ce trajet ne sera officiellement organisé qu'en novembre prochain. Il comportera en plus es kayaks le matériel pour



camper et pour observer les oiseaux. En attendant mon entreprise, créée en novembre dernier à Kratie organise 5 formules de tours, sur le Mékong et sur la rivière Preak Te : pour une demi-journée, une journée, et une nuit et deux jours, avec nuit chez l'habitant sur le preak Te.

Ces formules comprennent les kayaks, un guide, de l'eau, de la nourriture, des sacs étanches. Les coûts: de 10 \$ à 100





le Mékong en kayak Entre Stung Treng et Kratie

\$ par personne, selon la durée, le nombre de participants.

Il n'existe pas encore de guest-houses dans cette région mais des chambres chez l'habitant, par exemple sur l'île Koh Trong en face de Kratie, sur l'île de Koh Pdao près de Sambor, et l'île de Koh Preah juste au sud de Stung Treng.

« Oui mon entreprise a un bon départ », nous dit Suzanne Hermanski, une américaine venue au Cambodge pour la première fois en 2009 et qui s'y est installée en janvier 2012. « J'ai déjà trois employés et le nombre des clients augmente chaque mois; ce sont des touristes, des expatriés, et des Cambodgiens. Ma motivation : j'ai vu le potentiel de développement du Cambodge, le potentiel des jeunes s'ils reçoivent une formation, et cela se combine avec ma passion pour les relations avec les gens, avec la nature et les sports d'extérieur. Plus je vais plus j'ai envie de développer cette activité et ma connaissance de ce pays».

L'Agro-alimentaire français en progression dans l'ASEAN

Les exportations agroalimentaires en direction de l'ASEAN ont connu une belle année en 2012, avec des ventes de 1 564 M EUR. Elles restent cependant concentrées géographiquement et sectoriellement.

Les vins et spiritueux ont le pied sur l'accélérateur

Les exportations françaises de produits agroalimentaires en direction de l'ASEAN ont augmenté de 17,8% par rapport à 2011, un rythme plus élevé que celui de l'ensemble des exportations agroalimentaires françaises, à seulement +2,5%. Cette croissance soutenue est à l'oeuvre depuis 2010, après un passage à vide en 2009, lié à la crise économique et financière.

Le principal moteur de ce développement est constitué par le segment des boissons et, en particulier, les vins et spiritueux, qui représentent 955 M EUR, soit 61% du total en 2012. La part des boissons est ainsi plus élevée au sein des exportations vers l'ASEAN que dans l'ensemble des exportations agroalimentaires françaises (24,1%).

La seconde position est occupée par les ventes de produits laitiers, d'un montant de 175 M EUR (11,2% des exportations). Au-delà de ces deux catégories, les exportations agroalimentaires françaises sont très éclatées, aucun groupe de produits ne représentant plus de 4% du total des exportations.

Des ventes concentrées sur Singapour

Singapour est clairement la première destination des exportations françaises vers l'ASEAN avec 934 M EUR et 59,7% du total en 2012. Même si la cité-Etat n'est, pour l'essentiel de ces produits, qu'un point de passage vers leur destination finale, elle est ainsi le 12ème client de la France en matière d'agroalimentaire, entre le Japon et la Russie.

Les 5 autres pays de l'ASEAN-6 (Vietnam, Malaisie, Thaïlande, Indonésie et Philippines), avec des volumes d'exportations françaises voisins (100 à 140 M EUR), concentrent 38,5% des exportations. Le Cambodge, la Birmanie, le Laos et Brunei ne représentent que 1,7% des exportations françaises vers l'ASEAN.

Des importations françaises qui progressent peu...

Nos importations de produits agroalimentaires en provenance de l'ASEAN représentent 944 M EUR en 2012, en très légère hausse (+ 0,9 %) par rapport à 2011, dans le prolongement de la tendance des années antérieures.

Les trois principaux fournisseurs sont la Thaïlande, le Vietnam et l'Indonésie avec, respectivement 326 M EUR, 259 M EUR et 190 M EUR. Ces trois pays concentrent 82% des exportations agroalimentaires ASEAN en direction de la France. La nature des produits exportés est plus diversifiée que pour les exportations françaises (produits de la mer, café/thé/épices, préparations à base de poisson/viande, graisses/huiles animales/végétales, riz,...).

Un solde commercial favorable à la France, mais assez loin de notre potentiel

Au cours des 10 dernières années, la balance commerciale entre la France et l'ASEAN pour les produits agroalimentaires, initialement équilibrée, s'est déplacée en faveur de la France. En 2012, la France a dégagé ainsi un excédent à hauteur de 620 M EUR, en hausse de 58,4% par rapport à 2011. De nombreux obstacles au marché (droits de douane, taxes intérieures, licences d'importation, obstacles sanitaires) limitent cependant la progression des vins et spiritueux et la diversification de nos ventes vers les productions animales et végétales. C'est l'un des enjeux des accords de libre-échange actuellement en négociations.

Source: DG Trésor, Singapour

Voies ferrées: un marché pour la France ?

Une progression des projets à petite vitesse

Le rythme des projets reste encore modeste malgré des efforts d'identification des besoins. Des travaux d'électrification, de doublement des voies ou de lignes de fret sont en cours dans la plupart des pays. Les projets de grande vitesse, poussés par la Chine, semblent peu réalistes à l'exception du projet de ligne Kuala Lumpur/Singapour, annoncé pour 2020, et du programme lancé par la Thaïlande (ligne reliant Bangkok à Rayong en particulier). La rentabilité d'investissements aussi lourds (en moyenne, 10 à 15 M EUR/km) constitue une interrogation majeure dans des pays émergents, le coût de l'investissement imposant un trafic suffisant et une tarification élevée, ou subventionnée. Si la plupart des pays évoquent des projets de grande vitesse, les perspectives restent donc encore limitées. Les projets moins coûteux de réhabilitation et de modernisation sont privilégiés afin de disposer d'un réseau régional de transport ferroviaire fonctionnel, multimodal et ouvert, notamment vers le principal partenaire commercial de la région, la Chine.

Des perspectives pour les entreprises françaises

Avec près de 20 000 kilomètres à réhabiliter ou à construire, pour un montant estimé à près de 160 Mds USD, l'ASEAN représente un marché potentiel colossal. Face à la position dominante de la Chine, qui bénéficie d'une capacité de financement considérable, la présence d'entreprises étrangères doit se renforcer. Le rail constitue un domaine d'excellence français, que nos entreprises sont en mesure de valoriser à la fois sur le marché de la grande vitesse, et sur les marchés plus modestes de réhabilitation qui fleurissent dans la région, à condition de se montrer compétitives face à leurs concurrents, notamment en termes de financements. Le rôle de l'ingénierie doit être particulièrement valorisé, son influence sur les spécifications techniques étant déterminante pour positionner l'offre française. Son rôle de levier à l'export dans un secteur très concurrentiel, sera essentiel, tout particulièrement sur le marché de la grande vitesse. Source DG Trésor Singapour



LIVRES

Etudes khmères ? Péninsule n° 64

10 articles de 10 chercheurs composent ce numéro 2012 de *Péninsule*. Une première réflexion: le public ne se doute pas du nombre de chercheurs, français, anglo-saxons, qui à travers le monde, dans d'innombrables centres de recherche, d'universités, étudient le Cambodge. On le découvre dans les notes de bas de page, dans les citations (chacun cite les autres), dans les abondantes bibliographies. Il y a là une impressionnante quantité de travaux « *qui passent presque inaperçus*, comme dit Alain Forest, *mais qui représentent finalement, les uns ajoutés aux autres, les uns lus en regard des autres, une masse conséquente et surtout d'une très grande richesse* ». De fait, ces travaux sont souvent intéressants, éclairent des zones mal connues, redressent des idées communément admises, mais n'y cherchez pas trop d'enseignements d'ordre pratique, d'informations sur la période actuelle : ce n'est pas l'objectif.

Une autre réflexion : on ne voit pas beaucoup de Cambodgiens parmi ces auteurs. On manque manifestement de jeunes historiens khmers succédant à leurs aînés Keng Vannsak, Sarin Chak, Vandy Kaon, Mak Phoeun, Sorn Samnang, Ang Choulean, Khing Hoc Dy, ... faisant comme dit David Chandler une nette différence entre l'« *histoire mythique* » qui « *reste bien vivante pour nombre de Khmers de la diaspora* », et l'histoire vraie. Il faut « *remplacer et surpasser ce long et prégnant passé mythico-historique du Cambodge (...)* » écrit Chandler.

Encore une remarque : une forte proportion des recherches concerne des sujets presque sans rapports avec les préoccupations d'aujourd'hui, ou bien dans un style très recherché. Est-ce qu'il ne faudrait pas faire des enquêtes sur des sujets bien d'actualité, qu'il s'agisse d'urbanisme, de propriété et de cadastre, d'agriculture, de statistiques, d'histoire contemporaine ... peut-être avec des étudiants qui pourraient ainsi devenir des chercheurs, des historiens ... ?

Un exemple. Un sujet de recherche est: la difficulté de rassembler les informations sur le marché de l'immobilier à Phnom Penh, marché « *qui est opaque et peu encadré* », et d'acquérir le « *savoir urbain* » nécessaire pour élaborer des « *stratégies spatiales* ».

Ce chapitre de Gabriel Fauveaud est nourri par des enquêtes sérieuses, des entretiens dans trois quartiers de Phnom Penh « *péricentraux et périurbains* ».

Le chercheur constate ainsi que le « *cadre urbanistique et juridique est encore flou* » que le marché est encore très peu bancarisé - un acheteur fait le plus souvent appel à la famille, aux relations -, que les titres de propriété sont rarement dûment enregistrés, que la spéculation, ou l'espoir de gagner de l'argent avec l'immobilier, est considérable. On voit que 70 % du « *savoir urbain* » vient du réseau familial, et principalement de la femme dans le couple propriétaire. Pour 40 % des interviewés les informations ont été obtenues auprès de personnes vivant à proximité de leur logement ... Tout cela est bien connu.

Il est question dans les dernières lignes de cet article de « *l'accaparement des ressources immobilières par de grandes familles sino-khmères et de pratiques citadines complexes qui présentent d'autres formes de domination tout aussi prégnantes (...)* » : c'est ce sujet-là, à notre avis, qui devrait faire l'objet de recherches, de façon à augmenter véritablement le « *savoir urbain* ».

Mêmes observations pour le chapitre d'Adèle Esposito sur **Siem Reap, processus et enjeux de la fabrication d'une ville touristique** : c'est une étude des complexes et très obscurs éléments qui aboutissent à des investissements touristiques, au développement de la ville, croisement de dispositifs réglementaires et de moyens de les contourner, de plans de développement successifs non appliqués, de projets d'investisseurs qui sont tout

sauf transparents ... Sous un style alambiqué, on découvre un diagnostic sévère.

« *Les raisons qui mènent à l'échec systématique des tentatives de planification sont complexes. La facilité avec laquelle ces plans sont classés sans suite suggère que les autorités cambodgiennes sont poussées à la relation avec les experts étrangers par des logiques non directement liées aux actions qu'elles souhaitent mener* ». Les lignes qui suivent, dans le même style, dénoncent la complexité, le recouvrement des quatre autorités administratives dont dépendent les décisions, qui représentent des intérêts différents, aboutissent à un « *brouillard réglementaire* » et contribuent à l'échec de toute planification.

L'article d'Alain Forest « **De la religion au Cambodge comme phénomène historique** » est très utile pour qui souhaite acquérir dans ce domaine des notions à la fois générales et claires. On sait bien que le Cambodge est bouddhiste. Mais on s'aperçoit vite si l'on pratique le pays que ce bouddhisme est mêlé de bien d'autres éléments, animisme, brahmanisme, qu'il faut y distinguer plusieurs branches, qu'il a évolué au cours des âges.

L'auteur s'attache donc à « *présenter les éléments d'une synthèse d'histoire religieuse du Cambodge des origines à nos jours, de mettre en valeur les continuités, (...), de mieux saisir les modalités de changements radicaux: indianisation, passage au bouddhisme theravada, « modernisation » du bouddhisme (...)* en insistant sur le fait que *le bouddhisme tire sa puissance totalisante de son extraordinaire capacité à se concilier avec les aspirations de la société traditionnelle et sur les défis que lui posent les changements sociaux et économique intervenus depuis un siècle* ».

Intéressant chapitre de Catherine Scheer sur **les minorités ethniques**, un sujet classique. Sont-elles des populations originelles que les Khmers auraient repoussées dans les forêts, sur les montagnes ? Des branches séparées issues d'un fond austro-asiatique commun ? Catherine Scheer rappelle les travaux de Keng Vannsak sur le « *fond culturel Khmer* », où il combat vigoureusement l'idée de G. Coedes : les Khmers seraient des Phnong hindouisés, en somme des sauvages civilisés par l'extérieur.

Keng Vannsak défend au contraire une identité khmère bien distincte, plus évoluée que le substrat austro-asiatique « *stagnant, sclérosé, arriéré* », il soutient qu'il existe un « *fond khmer* » disposant d'un « *dynamisme initial le rendant apte à une évolution intrinsèque* ».

Arrive Michel Tranet qui réhabilite les minorités regroupées sous l'appellation Phnong, estime qu'elles n'étaient pas si primitives ni si bornées, qu'elles ont développé avant les Khmers *des formes de culture matérielle et spirituelle hautement raffinée dans laquelle le Fu Nan, premier royaume khmer unifié puise ses racines profondes* ».

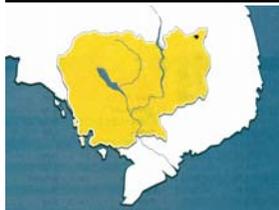
Un Phnong lettré, Mbren, abonde dans ce sens, et apporte des arguments: *Fu Nan*, royaume appelé ainsi par les Chinois, serait selon lui une déformation du mot *Phnong*. Le premier royaume khmer serait ainsi en réalité un royaume Phnong, détruit par les Chams, ou par les Vietnamiens. Et l'on voit bien ainsi que ces populations phnong, ces *proto-khmers*, ces *ancêtres vivants*, auraient directement contribué au développement de la culture khmère.

On observe au passage que les diverses théories concernant les Phnong et leurs rapports avec les Khmers ont été utilisées par tous les régimes, du Sangkum aux khmers rouges ... tous cherchent à récupérer les Phnong d'une façon ou d'une autre.

Ce numéro de *Péninsule* comporte encore des articles de Marie Sybille de Vienne (statistiques), de Julie Blot (bidonvilles, nouvelles formes urbaines), de Mathieu Guérin (accès à la terre pendant le Protectorat), de Jacques Dolias (empreinte culturelle khmère) ... c.n.

Etudes khmères ? Pour une approche du Cambodge contemporain, 10 auteurs, 242 p., *Péninsule* n° 64, 2012.





Semaine française du 4 au 12 mars

- 4 mars inauguration de l'exposition Ricardo Casal (cn 315) au Sofitel - 5 mars id°; - 6 mars films français à l'Institut français; - 7 : présentation d'argenterie Christoffle au restaurant Van's; - 8 : salon français d'exposition sur l'île Koh Pich; - 9 : pique nique au lac Tonle Bati; - 10 : brunch au Sofitel; - 11 : célébration du 60^{ème} anniversaire de l'Institut Pasteur; - 12 : vernissage de l'exposition Institut Pasteur.

Croissance: Banque mondiale, FMI, S&P

+ 6,7 % en 2013 au Cambodge selon la Banque mondiale, après 6,6 % en 2012. Pour 2014 et 2015 la banque prévoit + 7 %. Facteurs favorables : l'augmentation de la production de riz, des investissements étrangers dans la confection, le développement du tourisme.

Le déficit commercial qui a atteint 10 % du PNB en 2012, en forte augmentation, devrait décliner à 8,7 % cette année, et 6,7 % en 2015.

Les pays comme le Cambodge qui ont à la fois un déficit commercial et un déficit budgétaire, avec de faibles réserves, sont particulièrement vulnérables en cas de « choc international ». Le Cambodge est très dépendant de ses exportations de confection vers l'Europe et les Etats-Unis, et du tourisme.

Le FMI prévoit la même croissance : + 6,7 % e 2013. Pourquoi pas 7,5 % ? L'activité dépend de la reprise économique mondiale, de l'amélioration, en cours, des infrastructures et des revenus de l'Etat, de l'amélioration des services. Le FMI met aussi en garde contre la très rapide croissances des crédits bancaires en particulier dans la construction, des tensions sociales dans le secteur de la confection, des conditions climatiques qui peuvent perturber gravement le secteur agricole.

Standard and Poor's cependant note le poids important d'une agriculture improductive, « de subsistance », la faiblesse de l'industrie et des services, la base restreinte de l'activité économique, la culture du non paiement, une prise de décisions très centralisée, un système financier très dollarisé, un manque d'informations économiques ... autant de raisons pour ne pas augmenter le rating du Cambodge.



RESTAURANT, DELISHOP & CATERING
13-15 STREET 57, PHNOM PENH
023 360 801 - 012 951 869
contact@commealamaison-delicatessen.com
commealamaison-delicatessen.com

DIVERS

La production de riz

Elle augmente : 9,31 millions de tonnes de paddy en 2012, soit + 6 %. Les exportations, principalement vers l'Europe (France, Pologne etc ...), ont dépassé 205 000 tonnes, chiffre record, mais inférieur aux prévisions à cause d'inondations importantes.

L'objectif d'exporter 1 million de tonnes de riz en 2015 est difficile à atteindre, c'est toute la chaîne qui doit être modernisée, collecte du riz, stockage, décorticage (en plein progrès), transport, exportation ... La demande est forte, riz normal et riz parfumé. Les surfaces plantées augmentent surtout pour le riz de saison sèche : 400 000 ha pour 2012-2013, soit + 14 %.



Total : fini le Guide des Routes et du Tourisme

Après d'interminables palinodies, et alors que la sixième édition est achevée à 80 %, *Total Cambodge* demande à la SERIC, editrice du Guide des Routes et du Tourisme, de lui céder la propriété du Guide. C'est une condition sine qua non. Le « contrat » proposé est en fait une mise en demeure de céder tout l'existant, cartes, textes, photos. Il interdit de surcroît à l'auteur de réaliser dans l'avenir tous travaux similaires. Qui accepterait une aussi brutale proposition ?

La SERIC cherche donc un autre, ou d'autres sponsors, pour la prochaine édition du Guide des Routes et du Tourisme. Toutes les informations sont disponibles.

TSO: toujours actif

TSO continue à travailler à la réhabilitation des voies ferrées, contrairement à une information parue dans la presse, nous confirme le responsable.

Investissements : les Japonais arrivent

Après des années d'investissements rares, d'hésitations, le secteur privé japonais d'intéresse au Cambodge. Les investissements japonais sont passés de 35 millions de dollars en 2011 à 75 millions en 2012 (205 millions prévus pour le projet de centre commercial *Aeon*) et atteindraient 300 millions en 2013. Des membres du Kaidanren, l'Association japonaise pour le business, sont venus en visite à Phnom Penh le 8 février. Le nombre des entreprises japonaises dépasse la centaine et augmente : produits alimentaires (*Ajinomoto*, *Kurata Pepper*, ...), industrie légère (*Yamaha*, *Suzuki* ...). équipement électrique (*Yazaki Corp.*), petits moteurs (*Minebea*), ... (cn 315). Projets récents : une usine de bioéthanol à partir du manioc de la compagnie pétrolière *Idemitsu Kosan*; une fabrique d'équipements sportifs (*Mikasa*), une fabrique de composants électriques (*Densp Corp*)....

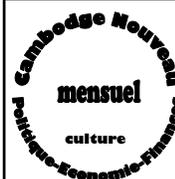
Guide des Routes et du Tourisme 6ème édition

La sixième édition, avec textes et cartes mis à jour et très enrichis, est en chantier. Le Cambodge par régions, sites archéologiques, sites naturels, éco-tourisme, état des routes ... encadrés sur les secteurs économiques, l'histoire, la société, ... Cartes grand format mises à jour. Plus de 140 photos. Réalisé avec l'expérience du terrain et les meilleures sources.

Cette 6ème édition sera en vente comme précédemment à *Carnets d'Asie*, *Monument Books*, *International Book Center*, *Thai Huot Market*, *Phnom Penh International Airport*, *Musée national*, *The Bike Shop*, *Siem Reap International Airport*, *Monument Books à Siem Reap*, à bord du *Tum Tiev*, *Carnets d'Asie à Bangkok*, ...

CAMBODGE
NOUVEAU

le journal
des
dé-
cideurs
votre
meilleur
investis-
sement



Publié par la SERIC
Directeur - rédacteur en chef
Alain Gascuel

photos *Cambodge Nouveau* etc ...

distribué par e-mail
depuis le n° 253 de Juin 2007

CAMBODGE NOUVEAU

58 rue 302 - BP 836 Phnom Penh
tel 023 214 610 portable 012 803 410
E-mail alaing@cambodgenouveau.info
Archives www.cambodgenouveau.com